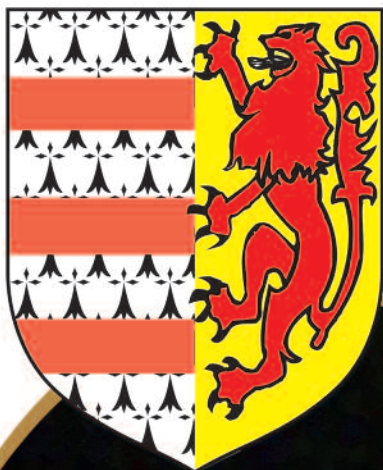


MAËL-CARHAIX

BULLETIN MUNICIPAL

mairie.mael-carhaix@wanadoo.fr - www.mael-carhaix.fr



Le mot du maire



L'année 2020 s'achève, certains diront "une année à oublier !" tant elle a été difficile pour tous. C'est pourtant l'année où je me suis engagée avec une nouvelle équipe pour administrer notre commune.

Les actualités sont souvent moroses voire inquiétantes. Dans les grandes villes, les épisodes de violence et de dégradations sont monnaie courante. Fort heureusement, la quiétude de nos campagnes est préservée. Respectons la liberté d'expression, l'ordre public, soyons plus tolérants, n'oublions pas que "la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres."

Ayons une pensée pour les enseignants terriblement affectés par les événements dramatiques d'octobre, l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty. Ils s'appliquent chaque jour à faire de nos enfants des adultes, des citoyens libres de leur parole et de leur manière de penser.

A la commune, des dossiers sont en cours d'instruction mais le contexte "Covid" aura eu son impact sur l'avancement des projets. Certains verront leur aboutissement en 2021 comme :

- La réfection de la cuisine de la salle Arc En Ciel
- L'amélioration de l'accessibilité et de l'espace accueil de la mairie
- La rénovation des nouveaux services techniques.

La commune vient d'acquérir un terrain rue de Pont Rod qui permettra à terme la réalisation d'un terrain de football annexe et d'un espace multisports près des stades.

Nous envisageons de poursuivre la sécurisation des entrées de bourg et une étude concernant la rue de Paule (du bourg jusqu'au calvaire de Kervézennec) sera à l'ordre du jour de nos réflexions pour cette prochaine année.

Nous veillerons également à l'entretien régulier des bâtiments communaux et à l'embellissement de notre patrimoine. (Travaux de peinture et entretien de la voirie, des lavoirs...)

Avec l'équipe municipale, nous avons le souhait de préserver et de poursuivre l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Les réjouissances, les animations, les activités sportives ou de loisirs ont été suspendues et en cette période hivernale, c'est d'autant plus cruel et ces moments de convivialité nous manquent.

Je pense à nos aînés à l'Ehpad qui peuvent se sentir plus isolés même si l'encadrement et les professionnels très attentionnés mettent tout en œuvre pour leur rendre la vie plus agréable. Je n'oublie pas les personnes isolées ou vulnérables qui se sentent parfois éloignées de leur famille. Je félicite tous les soignants dans leurs différents domaines d'intervention, les aidants et accompagnants qui se mobilisent à leurs côtés.

J'ai une pensée pour nos commerçants qui ont subi des fermetures administratives, soutenons les, ils participent au dynamisme et à la vie de notre commune.

Je n'oublie pas les artisans, les agriculteurs et toutes les personnes qui œuvrent tous les jours malgré les difficultés pour contribuer à faire avancer le pays.

Je voudrais remercier très sincèrement mes adjoints, les membres du conseil municipal, l'ensemble des employés municipaux, l'équipe administrative de la mairie, toutes ces personnes si aidantes pour la concrétisation de nos projets d'élus. Merci à eux pour leur sens du service public.

Je voudrais saluer et remercier les sapeurs-pompiers pour leur engagement, les Associations, leurs présidents, les bénévoles pour leur implication, ils apportent à Maël-Carhaix du dynamisme et font de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Ce virus fait de la résistance. Nous avons été très prudents, poursuivons cet effort qui nous mènera vers le printemps avec le retour tant espéré de la vie d'avant.

Au nom de tout le conseil municipal et en mon nom, je tiens à présenter à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets personnels.

Bonne Année Bloavez mad

Maire de Maël Carhaix
Rollande Le Borgne

Merci à Elisabeth et Jean Hubert Bouché pour leurs aimables contributions aux photos des illuminations du bourg

Communiqué de la mairie

La commune fait un effort d'embellissement sur le bourg mais malheureusement, nous constatons à divers endroits la présence de crottes de chien sur la voie publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.



PERMANENCE DES ÉLUS

- Le maire est présent :
les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis matin de 9h à 12h et sur rendez-vous.
- Les adjoints sont présents :
le samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

RÉHABILITATION DE LA CUISINE SALLE ARC EN CIEL

Une première esquisse de plan avait été lancée entre le cabinet d'architecte AUA et l'ancienne municipalité. Cette première étape, nous a permis de travailler sur une base de travail intéressante.

Il devenait nécessaire de remettre la cuisine aux normes actuelles. Le matériel de cuisine avait vécu et il était important de respecter les flux :

- Entrée spécifique pour le personnel de cuisine avec un ensemble vestiaire/sanitaire
- Une entrée pour la livraison de marchandise
- Une sortie des poubelles
- Respecter "la marche en avant" pour le sens de circulation
- Disposer d'une chambre froide proche de la cuisine
- D'un local de rangement vaisselle proche de la zone de lavage
- D'une zone de stockage batterie de cuisine

Tout cet aménagement ne pourra apporter que du bonheur et du plaisir pour la confection de bons petits plats.



RÉHABILITATION DES LOCAUX SERVICES TECHNIQUES



La précédente municipalité avait pris comme décision de revoir l'aménagement des services techniques dans l'ancien bâtiment Triskalia. Nous avons continué à travailler avec le bureau d'architecte AUA.

Des locaux plus appropriés seront mis à la disposition du personnel. Cet aménagement se fera à gauche en entrant dans le bât (dans les anciens bureaux). Plusieurs espaces seront prévus :

- Une zone de bureaux
- Coin repas
- Vestiaire homme et femme
- Sanitaire / douche homme et femme

AMÉNAGEMENT POUBELLES ROUTE DE KERVOUGARD

L'aménagement autour des poubelles à l'entrée de la route de Kervougard a été réalisé par l'équipe espace vert de la commune. L'équipe était renforcée par Corentin en stage Bac Pro du lycée de Châteaulin.



L'équipe espace vert : Christophe, Florian, Corentin

Pour finaliser cet aménagement, il ne reste qu'à remettre un peu de couleur du même ton sur l'abri bus en béton qui se trouve en face.



Vue en provenance de Kervougard



Vue arrière des poubelles

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA MAIRIE

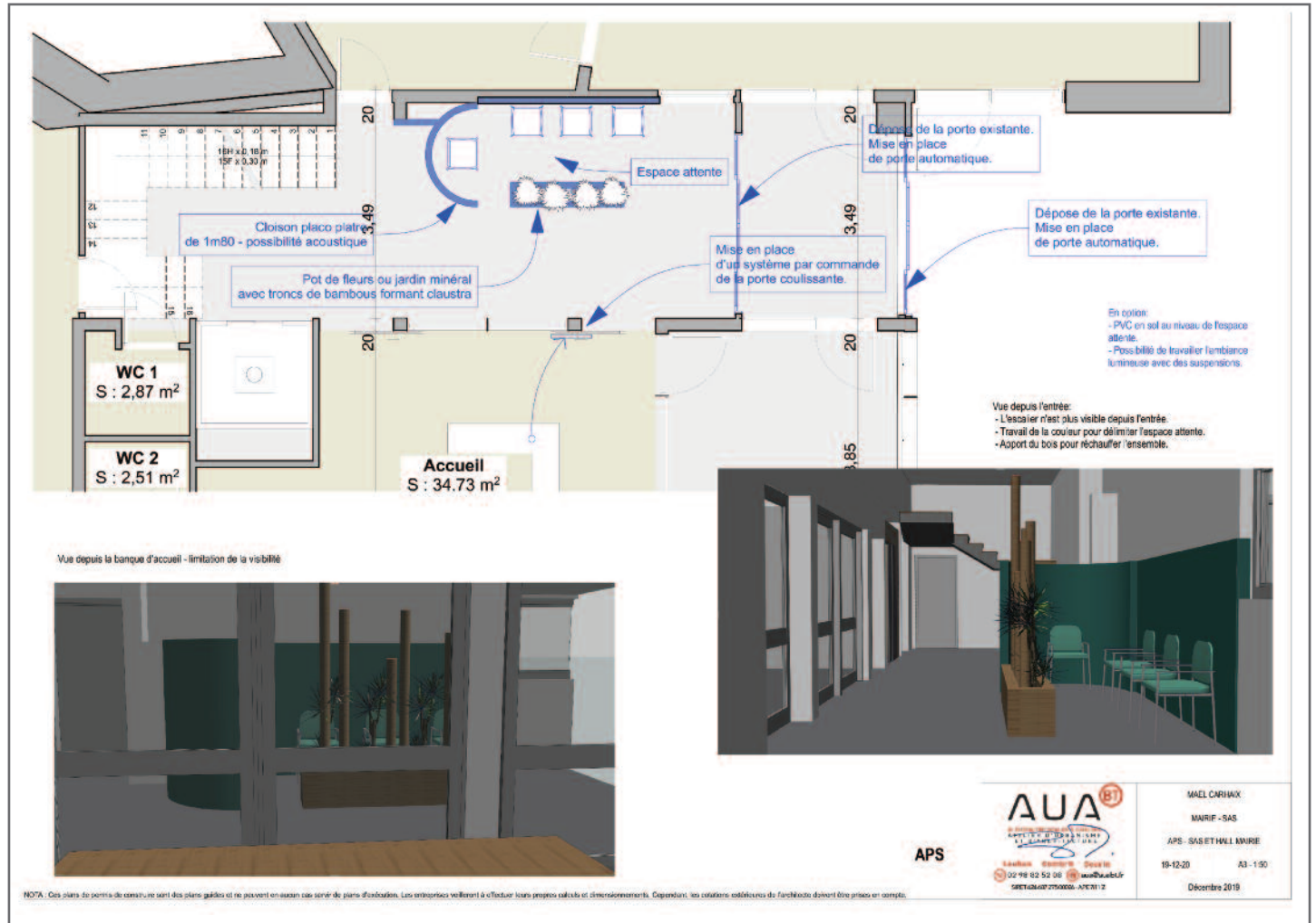
L'entrée de la mairie avait besoin d'un accès plus adapté pour les personnes handicapées. Les portes d'accès étaient difficiles à ouvrir.

Il était aussi nécessaire :

- D'avoir un espace d'attente plus convivial.
- De respecter un espace de confidentialité au niveau de l'accueil.

La mise en place de 3 portes automatiques apportera plus d'agrément pour le public et le personnel de mairie.

Voici le plan de la future entrée de mairie :



MISE EN PLACE DU SAPIN DE NOËL



Les services techniques ont réalisé la mise en place du sapin qui a été offert généreusement à la municipalité par Mme Nathalie Presles et Mr Paul Bonnel.

Info pratique :

Après les fêtes, vous avez la possibilité à partir du 11 Janvier 2021 et jusqu'au 1^{er} février 2021 de stocker aux services techniques vos sapins de Noël qui seront ensuite recyclés.
Merci de les déposer à l'emplacement réservé à cet effet.



ÉTAT CIVIL 2^E SEMESTRE 2020

NAISSANCES

Charlie, Rose MOYSAN

2 Minez Roscoajou, le 20 juillet 2020

Aarya, Annette, Patricia, Désirée LANOË TRAVERSA

12 rue Sainte Catherine, le 21 juillet 2020

Théo MONTIGNY

1 rue du Stade, le 25 août 2020

Elora, Gina, Gabrielle FONTAINE

1 Kermaria, le 19 octobre 2020

MARIAGES

Olivier, Yves PRIGENT & Mélanie LE COZ

le 8 août 2020

Gaël BERNARD et Laura CONNAN

le 22 août 2020

Bryan René CAPRON et Gwendoline DAZIN

le 3 octobre 2020

DÉCÈS

Odette, Louise, Germaine GALLERY veuve THOMPSON

95 ans, 3 Kergiquel Hamon, le 4 août 2020

René, François SIMON

77 ans, 6 rue des Ardoisières, le 24 août 2020

Brian, Thomas ROCHE

69 ans, 3 Kergiquel Hamon, le 28 août 2020

Yves, Roger QUEMENER

98 ans, 8 rue de Paule, le 17 septembre 2020

Monique, Marie LE CHEQUER, veuve LE CORVELLEC

80 ans, 8 Kervouac'h, le 3 octobre 2020

Anne, Yvonne, Marie GUILLERM, veuve LE DOUR

94 ans, 8 rue de Paule, le 6 octobre 2020

Angèle, Marie, Francine LE CLEC'H, veuve MICHEL

92 ans, 8 rue de Paule, le 8 octobre 2020

Gildas GUYADER,

67 ans, 8 rue de Paule, le 23 octobre 2020

Germaine, Marie LINCOT, veuve LE BRAS

88 ans, 8 rue de Paule, le 24 octobre 2020

Albert, Syllanus BOURNOT

97 ans, 4 cité de Kerguilhuit, le 12 novembre 2020

Joseph, Marie CHELIN

97 ans, 8 rue de Paule, le 17 novembre 2020

Yvette RIVOAL, veuve MERCIER

91 ans, 8 rue de Paule, le 10 décembre 2020

MÉMO MAËL-CARHAIX

SAMU	15	MASSEUR KINESITHEREPEUTE	
POMPIERS	18	Le Guillou J-C , Le Roux D	02 96 24 65 00
GENDARMERIE DE ROSTRENEN	02 96 29 00 17	POSTE	36 31
MAISON MEDICALE	02 96 24 63 86	MAIRIE	Tél. 02 96 24 73 00 Fax : 02 96 24 73 01
INFIRMIERES		TRESORERIE DE ROSTRENEN	02 96 29 01 39
Poulizac H - Quémener G	02 96 24 62 21	DECHETERIE DE ROSTRENEN	02 96 29 24 96
Le Sec'h K - Even V - Rouillé M	02 96 24 79 41	AMBULANCE - TAXI	
CABINET INFIRMIÈRE	02 96 36 38 04	Maël Ambulance	02 96 24 66 17
Bidel A	06 37 96 64 25	TRAD	0810 22 22 22
Guimard L - Collobert E		APPEL PHARMACIE DE GARDE	32 37
PSYCHOTHERAPEUTE		Un défibrillateur est installé sur la commune à côté de l'entrée de la mairie.	
Lotoux C	02 56 25 11 68	Une borne électrique pour les voitures est disponible à côté de la poste.	
DENTISTE			
Tallec H	02 96 24 62 43		
PHARMACIE			
Maen Glas	02 96 24 62 52		

REPAS DES ANCIENS

En cette période de crise sanitaire, le repas du CCAS, traditionnellement proposé en octobre, avait dû être annulé. la municipalité a pensé aux aînés (68 ans et plus) pendant les fêtes en leur offrant un plateau repas le samedi 19 décembre.

Le repas a été préparé par le restaurant local "Le Relais des Sources". Chaque personne inscrite devait venir récupérer son repas entre 11 h et 12 h à la salle Arc en Ciel. En souhaitant pour l'année 2021 que nos aînés auront la possibilité de se retrouver autour d'une bonne table...

RENTRÉE SCOLAIRE AUX ÉCOLES

Rentrée particulière pour cause de restriction sanitaire : début septembre, le port du masque était de mise pour les adultes mais pas encore pour les enfants de moins de 11 ans. Mais malheureusement, dès le retour des vacances de la Toussaint, le port du masque était aussi devenu obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans.



LA CANTINE MUNICIPALE

Nous tenions à remercier le personnel de cuisine de l'EPHAD pour leur repas qui est de qualité.

L'ensemble des services du personnel communal, OSL et deux adjoints pour leurs dévouements face au Covid 19.

- **Atsem :** Christelle / Isabelle
- **Secrétariat mairie :** Céline
- **Animateur OSL :** Thomas
- **Personnel de service :** Sylviane, Marie Laure



DON DU SANG

La crise sanitaire actuelle, fait que les dons de sang sont plus que nécessaires tous les jours pour soigner des personnes, dont la santé nécessite soit une transfusion, soit des médicaments à base de dérivés sanguins.

Les collectes de sang continuent dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous. Les personnes qui désirent offrir leur sang sont autorisées à se déplacer. Les inscriptions se font par internet pour avoir un rendez-vous (adresse internet : mon rendez-vous don de sang). Les mêmes règles sont observées à savoir :

- Etre âgé de 18 à 70 ans
- Présenter une pièce d'identité
- Ne pas venir à jeun
- Peser 50 kg ou plus

Merci de vous inscrire



L'Association vous invite à venir nombreux et l'E F S lance un appel aux nouveaux donneurs, les besoins sont importants.

NOUVELLE DOYENNE DE MAËL-CARHAIX



Augustine Garandel née Huitol a vu le jour le 19 mars 1923 à Maël-Carhaix. Son enfance aura été marquée par la disparition de ses parents très jeunes, elle n'avait que 16 mois quand elle perd son papa et 13 ans pour le décès de sa maman.

De ce fait elle est élevée

par une tante à St Nicodème. Augustine arrête l'école et débute le travail dans la ferme familiale. A 20 ans elle fait la connaissance de son époux et se marie en 1947 à Maël-Carhaix. Ils tiendront une ferme à Quénécourel. De cette union, sont nés trois enfants, Denis en 1949, Noël en 1951, et Marie Claire en 1954. Son époux décède en 1959.

11 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants viennent égayer sa vie.

Augustine demeure toujours dans sa maison à Quénécourel.

EHPAD TY MAËL

Au cours des 9 derniers mois, le risque COVID a plané sur l'EHPAD TY MAEL. Au moment de la mise en page de ce journal, ni résident, ni agent n'ont été touchés par ce virus. La directrice souligne que malgré les contraintes fortes, les résidents et leurs proches se sont pliés aux protocoles ainsi que

l'ensemble de l'équipe. « C'est cet engagement collectif qui nous a permis de tenir ! » rappelle-t-elle. « Aujourd'hui, nous commençons à vivre avec le virus ». Le reportage photo montre que les activités et les petits bonheurs quotidiens ont su retrouver leur place à TY MAËL !



L'Association La Pierre Bleue a fait don à l'EHPAD de deux salons de jardin qui ont fait le bonheur des résidents cet été !



Petite balade sympathique autour du lac de Glomel



Des volontaires donnent un coup de main au cuisinier pour équeuter les haricots frais...de Maël-Carhaix (La Forêt)



Atelier de mémoire en petit groupe



Les résidents profitent des belles températures pour prendre l'air

LES BALEERIEN : JOURNÉE MARCHÉ ET PATRIMOINE

Le club de marcheurs de Maël-Carhaix était de sortie dimanche 20 septembre dans les Chaos du Gouet situés proche de Saint Briec. Une balade très appréciée sur les roches granitiques, suivi d'une visite du château de Quintin pour cette journée axée sur le patrimoine.

Les rendez-vous hebdomadaires vont se poursuivre (si pas de restriction sanitaire), tous les jeudis avec un départ au plan d'eau à 13h45.
Contact : 06 45 45 78 80



LES AMIS DE KERVÉZENNEC NETTOIENT LE PLAN D'EAU

L'association des Amis de Kervézennec, qui veille sur les jardins d'eau, organisait le lundi 5 octobre une demi-journée de nettoyage des massifs et d'égavage à l'entrée du plan d'eau. La crise sanitaire nous a contraints d'arrêter ces demi-journées de travaux.

Avant de commencer le chantier, toute l'équipe avait bénéficié des conseils éclairés de Florian Gozilis, responsable des espaces verts de la commune. D'autres rendez-vous de nettoyage sont prévus.

Brenda (salariée de l'association) a poursuivi seule l'égavage.

Si des amateurs de la nature sont intéressés à venir nous rejoindre, vous pouvez nous contacter au 06 17 84 46 61



TARIFS COMMUNAUX 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, ainsi qu'il suit :

Maintien les tarifs précédents en ce qui concerne :

- Assainissement par égouts
- Cantine municipale
- Expédition de documents faxés
- Garderie municipale
- Photocopies aux associations et aux particuliers
- Salle de sports : heure et anniversaire l'après-midi
- Terrains dans le lotissement "le clos de l'étang" (15 € TTC / m²)
- Bateaux à pédales
- Salle polyvalente Arc-en-Ciel (hors chauffage), café enterrement et cérémonie obsèques civiles

Pesées au pont bascule pour les particuliers et entreprises, tel que rappelé ci-dessous :

	2019	2020	2021
Aux particuliers			
< 5 tonnes	2,00 €	2,00 €	2,00 €
de 5 à 10 tonnes	2,50 €	2,50 €	2,50 €
de 10 à 20 tonnes	4,00 €	4,00 €	4,00 €
de 20 à 30 tonnes	4,70 €	4,70 €	4,70 €
> 30 tonnes	5,50 €	5,50 €	5,50 €
Aux entreprises à gros volume (Volailles de Pénalan) Pour mémoire	2,08 €	2,08 €	2,08 €
Autres	2,40 €	2,20 €	2,20 €

Augmentation

a) Terrains communaux (environ + 1 %)

Terrains	2019	2020	2021
Zone artisanale, le m² (Pour mémoire - Transfert à la CCKB)	3,23 €	3,26 €	3,29 €
Lotissements, le m² (Lotissements autorisés avant le 01/01/2008) - NB : plus de lots disponibles. tarifs conservés pour mémoire	8,69 €	8,78 €	8,87 €
Forfait à l'acte + prix au m ² , le m ²	185,26 €	188,97 €	190,86 €
Villages le m² (Forfait à l'acte + Prix au m ²) :	1,09 €	1,10 €	1,11 €
Bourg, hors lotissement le m² (Forfait à l'acte + Prix au m ²) :	3,77 €	3,81 €	3,85 €
Lotissement « Le Clos de l'Étang », le m²	15,00 €	15,00 €	15,00 €

NB : Les ventes de terrains ne se feront que sous condition d'acceptation de l'acheteur des servitudes réelles grevant la parcelle et de la prise en charge par ses soins des frais inhérents.

b) Autres prestations (+ 1 % sur la majorité des tarifs 2021)

	2019	2020	2021
Affiche	0,41 €	0,41 €	0,41 €
Bar (location du bar au plan d'eau pendant la saison)	265,06 €	267,71 €	270,39 €
Barrières métalliques barrière / jour	3,36 €	3,39 €	3,42 €
Pénalités pour non remise des barrières dans le temps imparti (barrière / jour)	0,70 €	0,71 €	0,72 €
Bibliothèque			
Abonnement adulte	9,30 €	9,39 €	9,48 €
Abonnement -18 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement occasionnel	5,65 €	5,71 €	5,77 €
Cimetière (terrains)			
Concession de 15 ans (le m ²)	33,77 €	34,11 €	34,45 €
Concession de 30 ans (le m ²)	Cette durée n'est plus proposée.		
Columbarium			
Case pour un an	Cette durée ne peut plus être proposée.		
Case pour 5 ans	208,12 €	80,80 €	81,61 €
Case pour 10 ans	Cette durée n'est plus proposée.		
Case pour 15 ans	520,30 €	202,00 €	204,02 €
Case pour 20 ans	Cette durée n'est plus proposée.		
Redevance / ouverture case	62,78 €	62,78 €	63,41 €
Redevance / dispersion des cendres	62,16 €	62,78 €	63,41 €
Porte de case nouveau columbarium	135,28 €	135,28 €	136,63 €
Caverne			
Caverne pour 5 ans	80,00 €	80,00 €	81,61 €
Caverne pour 15 ans	200,00 €	202,00 €	204,02 €
Droits de place			
Manège pour une semaine	61,55 €	62,17 €	62,79 €
Stand pour une semaine	15,40 €	15,55 €	15,71 €
Déballage ou vente occasionnelle	11,01 €	11,12 €	11,23 €
Garages communaux / mois	21,56 €	21,78 €	22,00 €
Pierre de taille au mètre linéaire (démolition de l'ancienne école)	50,50 €	51,01 €	52,52 €
Stère de bois	30,30 €	30,60 €	30,91 €
Salle des Sports			
Particuliers (l'heure)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Manifestations (journée)	64,66 €	65,31 €	65,96 €
Jetons électricité	1,50 €	1,52 €	1,55 €
Anniversaire (Après-midi)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Tables et Sièges			
	(Location - tarif unique)		
Grande table	5,16 €	5,21 €	5,26 €
Petite table	2,58 €	2,58 €	2,61 €
Tracto-pelle (Loc. par heure) (uniquement en cas de travaux de faible importance et à l'occasion de travaux communaux à proximité)	78,05 €	79,61 €	81,20 €

Camping et activités d'été

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du bilan de l'été 2020, considérant le souci de simplification au niveau de l'encaissement conduisant à des arrondis au 0,05 € ou au 0,00 € supérieurs, décide de voter pour 2021 les tarifs suivants :

	2020	2021
1 - Camping		
Forfait campeur festival Vieilles Charrues : la nuitée	6,25 €	6,30 €
Adulte et enfant + de 7 ans	2,10 €	2,10 €
Enfant (- de 7 ans)	0,90 €	0,90 €
Visiteur	Gratuit	Gratuit
Emplacement	1,20 €	1,20 €
Automobile	0,90 €	0,90 €
Camping-car	2,45 €	2,45 €
Moto	0,40 €	0,40 €
Vélo	Gratuit	Gratuit
Garage mort	1,00 €	1,00 €
Forfait journalier électricité été	2,35 €	2,40 €
Douche chaude (pour usager hors site camping)	1,75 €	1,80 €
Aire de service camping-car Route de Rostrenen	2,45 €	Gratuit
2 - Bateaux à pédales		
- la 1/2 heure	5,10 €	5,10 €
- l'heure	8,10 €	8,10 €
3 - Carte postale		
Carte postale	0,40 €	0,40 €

Décide d'appliquer une réduction de 5 % sur la facturation des campeurs présentant le guide "Camp'in France FFCC" (hors garage mort, forfait journalier électricité été, douche chaude et aire de service camping-car).

Salle Arc en ciel

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour 2021, les tarifs de la salle polyvalente, ainsi qu'il suit :

- augmentation de : 2 % pour le chauffage,
- maintien des autres tarifs.

1. Participation forfaitaire aux frais de chauffage

Par niveau : 41,24 €



2. Location de la salle Arc-en-ciel par une association de la commune

a) Première location de l'année :

Au cours de l'année civile, toute association locale peut bénéficier du tarif "association" à 51,52 € par niveau, et ce pour 2 niveaux (soit une fois une salle complète, soit deux fois un niveau).

b) Locations suivantes :

Les autres locations se feront au tarif plein : "résident".

c) Location avec banquet :

Lorsqu'il s'agira d'un banquet, pour la vaisselle, un tarif unique de 66,24 € sera ajouté au tarif de location de la salle.

3 - Location pour les cours de danses bretonnes et autres répétitions

Gratuité des cours

4 - Location pour un café d'enterrement

Une seule tarification pour la salle (cuisine et vaisselle incluses) : 43,54 €

La participation forfaitaire aux frais de chauffage étant facturée en sus, le cas échéant.

5 - Location de la salle Arc-en-ciel pour les cérémonies d'obsèques civiles

Une seule tarification pour la salle : 43,54 €

La participation forfaitaire aux frais de chauffage étant facturée en sus, le cas échéant.

6 - Salle

	Résident	Extérieur 130 % du tarif résident
1/2 Rez-de-chaussée		
Jour	66,24 €	86,10 €
Nuit (120 % tarif jour)	79,48 €	103,32 €
Jour & nuit (150 % du tarif jour)	99,36 €	129,15 €
1 Niveau		
Jour (175 % du 1/2 RDC)	115,92 €	150,67 €
Nuit	139,10 €	180,83 €
Jour & nuit	173,87 €	226,03 €

Location de l'étage pour un buffet

(correspondant au tarif d'un niveau jour et nuit, majoré de 50 %
Décision du 15/09/2006)

	260,81 € (173,87 x 150 %)	339,05 € (226,03 x 150 %)
--	------------------------------	------------------------------

Salle complète

Jour	173,87 €	226,03 €
Nuit (jour + 20 %)	208,64 €	271,23 €
Jour & nuit (jour + 50 %)	260,81 €	339,05 €
Week-end (jour et nuit) + 1/2 jour	347,74 €	452,06 €

Vin d'honneur

(servi à l'étage)	86,93 €	113,01 €
-------------------	---------	----------

8 - Location vaisselle

Prix unitaire par couvert : 0,20 €

9 - Location cuisine : 43,11 €

CÉRÉMONIE AU MÉMORIAL DE LA PIE

Le comité de l'ANCR de Maël-Carhaix – Callac organisait le dimanche matin du 26 juillet la cérémonie annuelle du souvenir au Mémorial de la Pie en présence des drapeaux de plusieurs associations patriotiques et des élus, dont Yannick Kerlogot député et Alain Guéguen conseiller départemental.

Après les dépôts de gerbe, les intervenants ont rappelé ce temps fort de l'Histoire locale que fut cette journée de combats du 29 Juillet 1944 sur le site. Les hommes du bataillon FTP Guy Moquet ont marqué à jamais de leur empreinte. Le mémorial érigé sur place porte les noms de 146 victimes de la région mortes au combat, en déportation ou victimes civiles originaires des cantons de Maël-Carhaix et de Callac. Un hommage a été rendu à Victor Guilossou, président du comité de l'ANACR décédé au mois d'avril dernier.

A déplorer également en septembre le décès de Roger Quémener un des derniers témoins de cette bataille.



NETTOYAGE DU LAVOIR DE GWAZH-LIN

Le personnel communal a nettoyé en fin d'été dernier le lavoir rue de Gwazh-Lin. Nous envisageons également de remettre en état celui situé route de Rostrenen.



MUSÉE DES ARDOISIÈRES

Le bloc de schiste d'ardoise qui était situé sur le parking du jardin d'eau de Kervézennec a été déplacé vers l'entrée du parking du musée. Il nous semblait plus approprié de voir ce bloc proche du musée pour le valoriser. D'un poids d'environ quatre tonnes, il n'a pu être déplacé que par l'aimable participation de l'entreprise AM3C des ardoisières de Moulin Lande (Merci à Yoann pour son aide). Il reste à l'équipe espace vert de finaliser le pourtour de ce bloc.

Journée du patrimoine au musée et sur le site de Moulin Lande : L'association Ar Mein Glaz a pris part aux journées européennes du patrimoine en ce week end du 20 Septembre. Elle accueillait de très nombreux visiteurs lors des deux visites proposées sur le site des Ardoisières de Moulin Lande. Le musée était aussi ouvert pour cette journée et deux membres de l'association assuraient l'accueil.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Mme la maire Rolande Le Borgne lors de son premier discours officiel du 14 juillet. Cérémonie particulière en comité restreint suite au déconfinement.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée en période de confinement.

La présence du maire Rolande Le Borgne, de deux élus et de deux porte-drapeaux représentant les anciens d'Algérie Gildas Laizet et Joseph Le Guillou.

NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

Merci au personnel communal et à l'équipe de bénévoles pour l'entretien du cimetière pour la Toussaint.



Fleurissement des tombes

La municipalité a le devoir d'entretenir les tombes des soldats morts pour la France. Ce pourquoi, il a été décidé par la mairie de fleurir ces tombes pour ce jour de la Toussaint.



COMPLEXE SPORTIF

Période difficile pour le monde sportif avec les différentes restrictions sanitaires qui se sont imposées pour la pratique sportive. Le début de saison a débuté presque normalement avec le couperet Covid au dessus de nos têtes.

Premier épisode : désinfection des mains et port du masque dans le complexe sportif pour l'ensemble des spectateurs ainsi que les remplaçants sur le bord de touche. Distanciation physique dans les vestiaires (uniquement réservé aux joueurs). Pas de service debout au bar du stade. Désinfection des locaux.



Deuxième épisode : arrêt complet des compétitions jusqu'à nouvel ordre.

Troisième épisode : reprise de la pratique en extérieur pour les mineurs à partir du 28 novembre. En attente d'une décision gouvernementale pour les autres catégories.

Le Noël est passé pour les enfants de l'école de foot...

OFFICE DES SPORTS ET LOISIRS

Historique :

L'OSL22 a été créé à Maël Carhaix en octobre 2013. L'association a démarré avec le CAP Sport sur l'ex canton de Maël-Carhaix pour les enfants de 6/11 ans. En novembre 2014, un accueil de loisirs a été ouvert pour les enfants de 3/17 ans et des activités sportives pour tous. L'office des sports et loisirs est affilié à la jeunesse et sport avec des agréments DDSCS, PMI et convention CAF. La municipalité de Maël-Carhaix met à disposition les locaux de Kerfers.

En 2019, l'association comprenait :

- 67 adhérents adultes
 - 130 enfants en APS (activités physiques sportives)
 - 185 enfants en ALSH (accueil logement sans hébergement)
- Pour les adhérents sont organisés, des activités culturelles, manuelles, culinaires, sportives (basket, gym douce, cross fit, marche nordique, renforcement musculaire, multi sports, CAP SPORT)
- Diverses manifestations sont organisées pendant les vacances scolaires : des sorties, des camps, un voyage au ski...

Le bureau est composé de :

- Présidente : Coic Rachel
- Trésorière : Simon Virginie
- Trésorière adjointe : Bourles Delphine
- Secrétaire : Lebon Céline
- Secrétaire adjointe : Tanguy Laetitia
- Assistante de gestion : Mahé Isabelle
- animateur Sportif : Le Moign Thomas
- Animatrices : Bonetto Sonia, Coic Ysalis + Stagiaires BAFA
- Cuisinière : Le Du Elsa

Pratique :

L'ALSH est ouvert tous les mercredis, ainsi que les jours ouvrés pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

Pour plus de renseignements, voici les coordonnées :

OSL22 place du centre - 22340 Maël Carhaix
Tél : 02 96 24 63 19 ou 06 41 44 94 30

Mail : rachelcoicosl22@orange.fr

<https://www.facebook.com/officedessportsetdeloisirs>



Halloween



Jeux



Fabrication de colliers



Bataille d'eau



Beaux déguisements



Les sapins de la mairie décorés par les enfants

NOUVEAU PROJET POUR LE KREIZ BREIZ

Entretien avec les propriétaires : Rufina Muraviova et Gavin Lawley



Rufina Muraviova :

Artiste diplômée, baccalauréat en Beaux-Arts de l'institut des Beaux-Arts et du Design de Tel-Aviv. Consultante en art et médias sociaux. Conservatrice

Gavin Lawley :

Master Diplômé des Beaux-Arts, université de Wolverhampton, Midlands de l'Ouest au Royaume-Uni. Conservateur, galeriste et organisateur d'événements artistiques.

Qui sommes-nous :

Nous sommes un couple d'artiste, mari et femme. Nous possédons plusieurs galeries d'art et avons une longue expérience dans le domaine de l'art contemporain. Nous avons créé ensemble Direct Art Action, UK, une association à but non lucratif, organisation de charité, qui vise à dispenser un enseignement professionnel de grande qualité. En Angleterre nous travaillons avec les écoles, les collèges et les universités. A la fois artistes et conservateurs d'art, nous gérons une grande galerie à Sutton Coldfield, Birmingham en Royaume-Uni et de nombreux ateliers d'artistes des Beaux-Arts et Arts Appliqués en Midlands de l'Ouest.

Savoir-Faire Art Centre :

Ce nouveau centre d'art va s'ouvrir à Maël-Carhaix. Ce sera un lieu de partage et d'échange international pour les artistes, les enseignants, les étudiants et le public.



Notre objectif est la création, l'enseignement, la mise à disposition à tous les publics de toutes les formes d'art. Toutes les disciplines seront représentées, sans à priori théorique. Le nouveau centre offrira des ateliers, des salles de cours, des galeries, des salles d'exposition, des logements et des lieux de convivialité, dont un café-bibliothèque, une scène en plein air, une boutique et éventuellement un restaurant bio. Il sera possible de suivre des ateliers de peinture, sculpture d'arts plastiques, poterie et travail du verre et du cuir, arts audiovisuels : musique, films, photographie.

Le centre organisera régulièrement des expositions, des séminaires. Il sera ouvert aux visiteurs individuels, aux groupes (scolaires, étudiants des Beaux-Arts, personnes handicapées, retraités, autocaristes...) venus de France ou de l'étranger pour mettre l'Art à la portée de tous, de manière inclusive et démocratique.

Nous discutons et cherchons des moyens de créer une association qui aidera à créer une communauté locale et internationale, aidera les gens à créer eux-même une société créative, trouver de nouvelles activités pour adultes et enfants, partager des expériences et s'entraider pour créer une vie personnelle et sociale.

Travaux à réaliser et phasage

Phase 1 : Travaux terminés prévu pour Avril 2021



- Rénovation du rez-de-chaussée de l'ancien restaurant
- Préparation du terrain pour la création d'un jardin paysagé
- Travaux de sauvegarde de la structure du vieux bâtiment pour éviter des détériorations

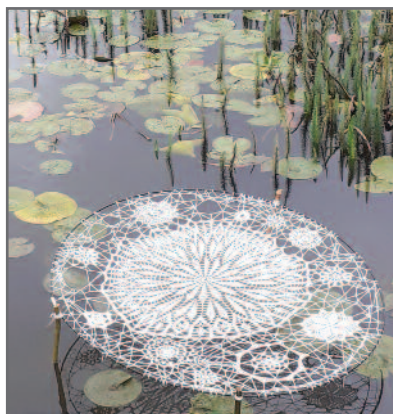
Phase 2 : Date non précisée

- Création des jardins paysagés et création d'une scène en plein air
- Préparation du terrain adjacent pour la création d'un potager bio
- Rénovation des premiers et seconds étages de l'ancien restaurant
- Réhabilitation de l'ancien bâtiment et conversion en studios et chambres

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune

FESTIVAL LE BEL AUTOMNE

Comme tous les ans, le festival Le Bel Automne s'est déroulé sur le secteur tout au long du mois d'octobre. Le coup d'envoi a été donné à Maël-Carhaix avec l'exposition des Tisseuses de liens. Les promeneurs ont pu découvrir l'exposition "les dentelles nomades" durant tout le mois d'octobre. Une exposition sur les rives ...et dans l'eau.



A noter aussi la présence de la caravane de la ressourcerie Ti récup'. Pour un rempotage des plantes dans des objets de récupération pour un jardin unique grâce à la valorisation par le recyclage.

Qui n'a pas entendu au sujet des choucas : développement exponentiel des populations, explosion des dégâts et nuisances.

Qui est concerné par ces dégâts ?

Les agriculteurs sont les principaux concernés. Les cultures de légumes et de maïs après la levée en mai et juin (le choucas arrache la plantule pour prendre le grain qui lui est attaché), puis en juillet et août les champs de céréales à maturité, puis les semis d'automne sont les cibles des choucas. A ces époques, des bandes de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'individus s'abattent sur ces cultures, pouvant la détruire de 10 à 80%. L'impact économique est élevé, les dégâts ne faisant l'objet d'aucune indemnisation, l'espèce étant classée « protégée ». A ces dégâts aux cultures, s'ajoutent les nuisances liées à la concentration des oiseaux à proximité, voir à l'intérieur des bâtiments d'élevage, avec pour conséquences des dépôts de fientes augmentant les risques sanitaires. Nuisances aussi dans les habitations lorsque les cheminées ne sont pas protégées, les choucas y faisant leurs nids et créant un risque d'incendie.

Comment expliquer un tel développement des populations ?

Deux effets se conjuguent : un environnement favorable et le classement du choucas comme « espèce protégée », qui de ce fait n'autorise pas (ou peu) d'opérations de régulation contrairement aux espèces classées « gibier » ou « SOD » =susceptibles d'occasionner des dégâts « (exemple : la corneille noire).

Pourquoi face à ce développement exponentiel, le choucas reste classé espèce protégée ? Qui décide de le faire ?

Lorsqu'une espèce a été considérée fragilisée et leur nombre d'individus en diminution, elle est alors classée « protégée » par arrêté ministériel et départementale. Il devient alors très difficile de lui changer de statut : il faut apporter des preuves documentées de l'augmentation du nombre d'individus et du développement de la population, ce qui en soit demande la mise en œuvre de moyens multiples et complexes.

En cas de plaintes, des régulations sont-elles possibles ?

Il peut avoir des dérogations pour autoriser des opérations de régulation. Ces dérogations sont décidées par le préfet (DDTM) qui agit sur avis du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Voir composition*). Ainsi, à l'issue des demandes répétées de la profession agricole, la DDTM 22 a accordé des quotas de prélèvements pour des périodes de 2 ans.

Ces quotas semblent faibles par rapport à l'importance de la population. Ainsi, une directive de la Préfecture a fait savoir que le quota de 8000 attribué dans le département pour les années 2020 et 2021 était déjà atteint le 1er juillet 2020 et que toutes les opérations de régulation devaient donc cesser.

Comment se fait les prélèvements de régulation :

Par des tirs et du piégeage selon une réglementation fixant les quotas, les façons de procéder et de rendre compte des opérations.

Qu'en est-il du choucas à Maël-Carhaix ?

Notre commune (ainsi que nos voisins Glomel, Rostrenen, Plouguernevel) est classée ROUGE dans le département. Pour le comprendre, il suffit de regarder le ciel à la tombée de la nuit lorsque ces oiseaux se rendent dans leur dortoir (au plan d'eau ; à voir !).

Qu'a-t-il été mis en place dans la commune ?

Plusieurs actions se sont déroulées dans la commune :

- Des tirs de régulation : 5 en 2018 et 2019 sous contrôle du « lieutenant de louveterie » (personne déléguée par le préfet)
- 7 en 2020 organisés par le Référent Choucas de la commune (Président de l'association des chasseurs) qui a désormais, suite aux demandes répétées de la profession agricole, la capacité de déclencher des opérations dans le cadre des quotas attribués et ainsi d'intervenir en urgence.
- Du piégeage à l'aide de 2 cages.

- La participation, deux années de suite, à une étude sur l'évolution de la population, pilotée par le FGDON *, consistant à une heure donnée à passer dans toutes les rues du bourg et à comptabiliser le nombre de couples présents sur les cheminées (80 cette année). La comparaison de ces données d'une année à l'autre étant utilisée par les commissions pour évaluer si la population est en augmentation ou diminution.

- Réalisation et envoi de dossiers de plaintes et de déclaration de dégâts : 150 dossiers en 4 ans.

Quel impact ont ces actions ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : La population de choucas sur notre commune est estimée avant reproduction à environ 2000 oiseaux ; soit 1000 couples ; faisant naître en moyenne 2 à 5 jeunes (il semblerait que la reproduction de 2020 se situe dans l'hypothèse haute) ; soit une augmentation potentielle de 2000 choucas. Les prélèvements réalisés sur la commune en 2020, sont de 765 oiseaux, donc moins que l'augmentation naturelle de la population. Etant mises en œuvre après la reproduction, cette régulation va au mieux freiner l'augmentation de la population.

Quant aux dossiers de plaintes, aucun à ce jour n'est suivi d'effet. Seule leur accumulation portée par la profession agricole peut faire évoluer la réglementation.

Que faut-il faire ? Que va-t-il se passer ?

Une évolution de la réglementation vers un déclassement temporaire de l'espèce ou vers des opérations de régulation plus adaptées est la solution évoquée. Pour l'obtenir, une seule action est possible : Continuer et multiplier les déclarations de nuisance et de dégâts (voir formulaire*) qui sont le « carburant » pour alimenter » la demande de changement de statut du choucas. C'est à force de les avoir accumulées cette année, que le système de référent communal a été mis en place, permettant ainsi des interventions rapides dans les cas d'urgence.

Quelle participation des chasseurs ? Et pourquoi eux ?

Les trois actions citées, tir, piégeage, participation aux études d'évaluation ont été réalisées bénévolement par les adhérents de l'association des chasseurs de la commune. Pourquoi eux, puisque les espèces « protégées » n'entrent pas dans le cadre de l'objet de leur association qui est d'organiser la chasse et la régulation des ESOD* sur la commune ?

C'est par soucis de rendre service aux agriculteurs et habitants de la commune, et aussi sollicités par l'administration pour leur savoir-faire et leurs équipements nécessaires qu'ils sont intervenus, bénévolement, prenant à leur charge les frais inhérents (*).

Si leur implication dans le problème des choucas, était initialement (il y a 4 ans) limitée, elle a pris désormais une importance qui dépasse le cadre du bénévolat, les amenant à solliciter des aides pour contribuer à couvrir une partie de ces frais (*) auprès de la Préfecture, Chambre d'Agriculture, Syndicats d'agriculteurs, Fédération des Chasseurs. Seul le conseil municipal de notre commune a pris en considération ces demandes en allouant à l'association une subvention complémentaire de 330 €.

A l'avenir, l'association restera présente sur le sujet des choucas, toujours dans l'esprit de rendre service, mais avec désormais la difficulté de mobiliser ses adhérents, sauf à voir la réglementation évoluer.

L'association des chasseurs de la commune de Maël Carhaix.

*ESOD : espèce susceptible d'occasionner des dégâts.

*1-<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/composition-du-csrpn>

(*) :2020 : Plus de 1000 km ; 1200 cartouches ; des équipements (formes, filets, cages pièges).

(*) : Déclarations de dégâts : <https://uriz.fr/dcMb>

(*) FGDON : Fédération des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles www.fredon-bretagne.com/fgdon-des-cotes-darmor

LA CCKB LANCE LE DISPOSITIF "MOBILITÉ PERMIS"

Ce dispositif s'adresse aux jeunes du territoire de la CCKB afin de les encourager à une citoyenneté active et responsable et les accompagner dans la réussite de leur projet professionnel.

En contrepartie d'une aide d'un montant maximal de 650 euros pour l'apprentissage du permis de conduire B, les bénéficiaires s'engagent auprès d'une association du territoire communautaire afin d'y réaliser une action de bénévolat.

CONDITIONS :

Pour qui ? Les jeunes de 15 à 30 ans inclus

Sont exclues du dispositif les personnes :

Bénéficiant déjà d'un CDI au moment de la candidature ;

Ayant fait l'objet d'une annulation de permis de conduire ;

Bénéficiant, notamment :

- De l'aide à l'obtention du permis de conduire (B) versée par Pôle Emploi ;

- De l'aide au financement du permis de conduire (B) pour les apprentis versée par l'Etat ;

- De l'aide au passage du permis de conduire versée par la MSA Armorique ;

- Via le Pass Engagement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, d'une aide pour le passage du permis de conduire.

Une Action de bénévolat ?

En contrepartie de l'aide attribuée par la CCKB, les jeunes doivent s'engager auprès d'une association du territoire et y réaliser un minimum de 60 heures de bénévolat.

Quel montant d'aide ?

200 euros lors de l'inscription à l'auto-école ;

450 euros lors de l'inscription à l'examen de conduite du permis de conduire (B).

Comment ça marche ?

• Téléchargez le dossier de candidature sur www.kreizbreizh.fr ou demandez-le à l'accueil de la CCKB ou de votre mairie

• Trouvez l'association auprès de laquelle vous souhaitez réaliser votre action de bénévolat et complétez avec elle l'attestation d'engagement jointe au dossier de candidature.

• Au plus tard le 8 janvier 2021, déposez votre dossier de candidature auprès de la CCKB de préférence par mail à l'adresse suivante : dispositifpermis@cckb.fr

ou à l'attention de Madame la présidente de la CCKB

Cité administrative - 6 rue Joseph Penne - 22110 Rostrenen

Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans l'une des auto-écoles ayant conventionné avec la CCKB ("ARALL CONDUITE" à Rostrenen ou "AUTO ECOLE DU PELEM" à Saint Nicolas-du-Pélem) dans un délai de deux mois à compter de la notification d'attribution de l'aide au permis de conduire B, dans le cas où il n'y était pas déjà inscrit au moment du dépôt du dossier de candidature.

En cas de non-respect de cet engagement, le bénéficiaire ne pourra prétendre au dispositif "Mobilité permis".

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

CCKB, Cité Administrative

6 rue Joseph Penne - 22110 Rostrenen

QUOI DE NEUF A LA CCKB ?

Sandra Le Nouvel a été élue Présidente de la CCKB. Elle succède à Jean-Yves Philippe après douze années de présidence.

La Présidente a présenté le 27 juillet le nouvel exécutif de la structure dont le conseil communautaire est aujourd'hui composé de 40 membres (34 lors de la dernière mandature) :

• **1^{er} Vice-Président :** Jean-Yves Philippe : *Développement culturel et associatif*

• **2^e Vice-Président :** Guillaume Robic : *Coordination culturelle, animation associative, communication*

• **3^e Vice-Président :** Jérôme Le Jart : *Attractivité et développement économique*

• **4^e Vice-Présidente :** Rollande Le Borgne : *Services à la population*

• **5^e Vice-Président :** Daniel Le Caër : *Urbanisme - Habitat*

• **6^e Vice-Président :** Thierry Troël : *Economie, filières et développement du territoire*

• **7^e Vice-Président :** Georges Galardon : *Déploiement numérique*

• **8^e Vice-Présidente :** Magalie Corgnec : *Développement numérique*

• **9^e Vice-Président :** Rémy Le Vot : *Enfance jeunesse - Mobilités*

• **10^e Vice-Président :** Raymond Géleoc : *Politique des déchets*

• **11^e Vice-Président :** Eric Bréhin : *Environnement*

• **12^e Vice-Président :** Martine Bou-Anich : *Développement touristique*

• **1^{er} conseiller délégué :** Alain Cupcic : *Innovation, coopération*

• **2^e conseillère déléguée :** Marie-Claude Le Tanno-Guegan : *Insertion, solidarités*

• **Conseiller référent :** Alain Guéguen : *Référent au Pays COB, pour les services publics et rapporteur du budget*

Six commissions thématiques ont été mises en place par la suite. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau et/ou du conseil.

- Culture, Vie associative, Communication
- Environnement, Politique des déchets
- Services à la population, Enfance Jeunesse, Mobilités
- Economie, Développement du territoire
- Numérique
- Tourisme, Urbanisme

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne est une association chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Créée le 4 décembre 2000, la Mission Locale du Centre Ouest Bretagne intervient sur un territoire de 81 communes. Sa zone de compétences s'étend aux confins de 3 départements (Finistère, Côtes d'Armor et Morbihan). Vous pouvez rencontrer les professionnels de la Mission Locale sur nos lieux d'accueil ou dans les communes de notre zone d'intervention.

POUR NOUS JOINDRE : 02 98 99 15 80

contact@missionlocalecob.bzh - Inscription internet ou sur Facebook

UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ :

Pour Maël Carhaix : Permanence au sein de la Mairie le mardi de 14h à 17h sur rendez-vous avec Mme Guenne Caroline Conseillère Pôle 22.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer sur nos lieux de permanence, nous pouvons nous rendre à la demande sur votre commune de résidence.

LOGEMENT / HABITAT / CONSEILS ÉNERGÉTIQUES			
ADIL 22	Agence Départementale d'information sur le logement - Place Saint Michel - 22041 Saint Brieuc	Tél. 02 96 61 50 46 Fax : 02 96 61 88 40	Sur RDV : 1 ^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00
SOLIHA	4, av du chalutier sans pitié - BP 20376 22193 Plérin	Tél. 02 96 62 22 00	1 ^{er} mardi du mois de 10h00 à 12h00
ALECOB	Maison des Services Publics - Place de la Tour d'Auvergne - BP 226 - 29834 Carhaix cedex	Tél. 02 98 99 27 80	3 ^{ème} mercredi du mois sur RDV
AFFAIRES FAMILIALES / RETRAITE			
RETRAITE (CARSAT, régime général)	106 bd Hoche - 22000 ST BRIEUC	Tél. 39 60	PAS DE PERMANENCE RDV par tél. ou par courrier
CPAM (Sécurité sociale)	106 bd Hoche - 22000 ST BRIEUC	Tél. 39 46	Reprise des RDV à Loudéac, Guingamp, St Brieuc. Il n'y a plus de permanence sur Rostrenen jusqu'à nouvel ordre
CAF (Allocations familiales)	CAF des Côtes d'Armor Avenue des Plaines Villes - 22440 Ploufragan	Tél. 0810 25 22 10	Sur RDV à la maison de l'enfance - Rue Chateaubriand - 22110 Rostrenen
CARSAT Service Social (= CRAM)	106 bd Hoche - 22024 ST BRIEUC Pas de permanence pour la retraite - Tél. 39 60	Tél. 02 56 26 30 21	Sur RDV uniquement
MSA (Caisse retraite et santé des agriculteurs ou salariés filière agricole)	12, rue de Paimpont - 22000 Saint Brieuc	Tél. 02 98 85 79 79	Sur RDV (Bureau de la Mission Locale au rdc de la cité administrative)
SOCIAL / AIDE À DOMICILE			
SERVICE D'AIDE A DOMICILE DU CORONG	Mme Julie Salmeron 4, rue de la Poste - 22340 Maël-Carhaix	Tél. 02 98 85 79 79	Jeudi de 13h30 à 17h30
CRESUS BRETAGNE	Dossier de surendettement - Centre social de Kerangoff - Rue Franchet d'Esperey - 29200 Brest	Tél. 06 15 86 66 94	Sur RDV
JALMALV 22 (Prévention du suicide, accompagnement fin de vie)	1 rue Alain Colas - 22950 Tréguieux	Tél. 02 96 60 89 36	Permanence téléphonique
JUSTICE / DROIT			
Conciliateur de Justice	M. Eouzan - Tribunal de Guingamp jacky.eouzan@conciliateurdejustice.fr	Tél. 06 14 38 92 60	Sur RDV à compter du 19/10 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois
Conseillère Juridique (Accès au droit / Lutttes contre violences conjugales / Soutien à la parentalité)	Centre d'information du Droit des Femmes et des familles (CIDFF) 30 rue Brizeux - 22000 Saint-Brieuc	Tél. 02 96 78 47 82	Sur RDV maison du département
CDAD 22	Conseil Départemental d'accès au droit des Côtes d'Armor - Palais de Justice Parc des Promenades - 22000 Saint-Brieuc	Tél. 02 96 62 83 15	1 ^{er} mercredi du mois de 9h00 à 12h00
SPIP (Conseillère pénitentière d'insertion et de probation)	30, rue de Paris - BP 4606 22046 Saint-Brieuc Cedex 2	Tél. 02 56 44 83 10 Fax : 02 96 33 96 93	Sur RDV
EMPLOI / FORMATIONS / ENTREPRISES			
Mission locale du Centre Ouest Bretagne	36, rue de l'église - 29270 Carhaix-Plouguer	Tél. 02 98 99 15 80	Permanence sur RDV à Rostrenen du lundi au jeudi
Centre de Gestion 22 (Recrutement et emploi dans les services publics locaux)	Eleusis 2 - 1 rue Pierre et Marie Curie BP417 - 22194 Plérin	Tél. 02 96 58 64 00	3 ^{ème} jeudi du mois - 13h30 à 17h00
COB Formations	16 place du Champ de Foire - 29270 Carhaix	Tél. 02 98 99 15 10	Sur RDV
FONGECIF (Formation professionnelle)	Antenne de Brest	Tél. 02 99 29 72 48 Fax 02 98 44 18 77	Sur RDV
Agriculture Paysanne 22	93 bd Edouard Prigent - 22000 Saint Brieuc	Tél. 02 96 78 95 41 Fax 02 96 94 16 28	Sur RDV - 1 mercredi par mois
Association Tous vers l'Emploi (Territoire zéro chômeur de longue durée)	Mairie de Rostrenen - Cité administrative 6 rue Joseph Pennec - 22110 Rostrenen	Tél. 07 69 40 66 66	Sur RDV
Boutique de Gestion (Création d'entreprise)	16 place du Champ au Roy - 22200 Guingamp	Tél. 02 96 21 17 75	Sur RDV place du Général de Gaulle Local de Ti Numerik à côté de la Poste
CITOYENNETÉ			
Permanence Parlementaire	Yannick Kerlogot - Collaborateur : Boris Guillou 16, place du Champ au Roy - 222200 Guingamp	Tél. 02 96 12 15 23	Sur RDV
Permanence des Conseillers Départementaux	Alain Guéguen - Sandra Le Nouvel	Tél. 02 96 62 63 86	Sur RDV
CIRFA (Centre de recrutement de l'Armée)	4 Boulevard Chamer - BP 22244 - 22022 Saint Brieuc	Tél. 02 96 01 58 08	Sur RDV

LE PERSONNEL COMMUNAL



SERVICES TECHNIQUES :

Service Voirie :

- **Noël** - Responsable technique (Titulaire temps complet)
- **Yann** - Conducteur engins (Titulaire temps complet)

Service espaces verts :

- **Florian** - Espaces verts (Titulaire temps complet)

Bâtiments :

- **Eric** - Bâtiments (Titulaire temps complet)
- **Christophe** - Remplacement Eric (Intérimaire CDD temps complet)

ENTRETIEN / ECOLES :

Service école :

- **Isabelle** - ATSEM (Titulaire temps complet)

Entretien Bât :

- **Marie Laure** - Service cantine/Entretien Bât (Titulaire temps complet)
- **Sylviane** - Service cantine/Entretien Bât (Contractuelle ½ temps)
- **Céline** - Service cantine (Contractuelle ½ temps à la cantine)



SERVICE ADMINISTRATIF :

- **Yvonne** - Secrétaire Générale (Titulaire temps complet)
- **Maryse** - Accueil/service population (Titulaire temps complet)
- **Céline** - Accueil/service population (Contractuelle ½ temps en mairie)
- **Lisa** - Adjointe Secrétaire générale (Contractuelle temps complet)

*L'ensemble du personnel communal et la municipalité vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2021*

Bloavez mad en ho ti - Bonne année chez vous